



## COMMUNE DE SURBOURG

### Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup>/10/2024

Numéro	Objet	Décision
58-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
59-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 25/07/2024	Approuvée
60-2024	Transfert complémentaire de compétences au syndicat mixte « syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) opérant transfert complet de la compétence assainissement	Approuvée (1 abstention)
61-2024	Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du canton de Sultz-Sous-Forêts au SDEA et transfert complet de la compétence eau potable	Approuvée (2 abstentions)
62-2024	Travaux rue du Maréchal Leclerc tranche 3 : avant-projet et plan de financement	Approuvée
63-2024	Travaux rue du Maréchal Leclerc tranche 3 : maîtrise d'ouvrage avec la CEA	Approuvée
64-2024	Prix fleurissement 2024	Approuvée
65-2024	Location de la salle des fêtes - demande de l'association Madagascar 2000	Approuvée
66-2024	Avis sur la demande d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) et d'exploitation d'une ressource géothermique à Sultz-Sous-Forêts	Approuvée
67-2024	Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	Approuvée
68-2024	Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Approuvée

Le Maire

Olivier ROUX



## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 58-2024

#### Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathie BASTIAN pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

#### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

Délibération n° 59-2024

**Objet :** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN



## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

#### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### **Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie

Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 60-2024

**Objet :** TRANSFERT COMPLEMENTAIRE DE COMPETENCES AU SYNDICAT MIXTE « SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE » (SDEA) OPERANT TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**VU** les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Surbourg en date du 19 novembre 1998, du 22 mars 2001, du 5 février 2004 et du 25 novembre 2010 confirmant l'adhésion au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et opérant transfert des compétences suivantes en matière d'assainissement collectif et non collectif :

- ↳ Contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte et de transport ;
- ↳ Contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif ;
- ↳ Etude des équipements publics de collecte, de traitement et de transport ;
- ↳ Extension des équipements publics limitée aux branchements ;
- ↳ Gestion des abonnés.

**VU** l'article 69 des Statuts modifiés du SDEA prévoyant notamment les modalités de transfert des collectivités partiellement intégrées ;

**VU** l'article 69.3 des Statuts modifiés du SDEA disposant que la collectivité membre définit par délibération expresse les attributions relevant des objets du Syndicat mixte qu'elle entend transférer à ce dernier ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de Surbourg de transférer au SDEA les compétences suivantes en matière d'assainissement collectif :

- ↳ Contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de traitement ;
- ↳ Amélioration des équipements publics de collecte, de traitement et de transport ;
- ↳ Assistance administrative ;
- ↳ Extension des équipements publics de collecte, de traitement et de transport ;
- ↳ Maîtrise d'ouvrage / Réalisation ;
- ↳ Rénovation des équipements publics de collecte, de traitement et de transport.

**CONSIDÉRANT** qu'en procédant au transfert des compétences susmentionnées vers le SDEA, la Commune de Surbourg n'exercera plus aucune compétence en matière d'assainissement, cette compétence étant entièrement transférée ;

**APRÈS** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**APRÈS** en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (M. Rémi GERBER) ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE TRANSFERER** au SDEA, en application de l'article 69.3 des Statuts modifiés par arrêté interpréfectoral du 27 décembre 2023, les compétences listées ci-dessous en matière d'assainissement collectif :

- ↳ Contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de traitement ;
- ↳ Amélioration des équipements publics de collecte, de traitement et de transport ;
- ↳ Assistance administrative ;
- ↳ Extension des équipements publics de collecte, de traitement et de transport ;
- ↳ Maîtrise d'ouvrage / Réalisation ;
- ↳ Rénovation des équipements publics de collecte, de traitement et de transport.

Compte tenu des transferts déjà réalisés antérieurement par la Commune de Surbourg, la compétence assainissement (collectif et non collectif) est ainsi transférée dans sa totalité au SDEA.

- **DE METTRE A DISPOSITION**, à compter de la date d'effet du transfert de la Commune de Surbourg au SDEA, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA.

- **D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la Commune de Surbourg, le transfert de l'actif et du passif, incluant notamment les droits et obligations afférents au service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.

- **D'ACTER** que le transfert des créances et des biens mis à disposition à titre gratuit affectés à l'exercice des compétences transférées fera l'objet d'un procès-verbal de transfert établi contradictoirement entre la Commune et le SDEA.

- **DE PROPOSER** à Monsieur ou Madame le(la) Préfet(e) que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 61-2024**

**Objet : ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) DU CANTON DE SOULTZ-SOUS-FORETS AU SDEA ET TRANSFERT COMPLET DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5212-32, L.5212-33 et L.5721-6-1 ;

**VU** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L.3112-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Canton de Soultz-Sous-Forêts en date du 4 septembre 2024 décidant d'adhérer au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer intégralement les portées production, transport et distribution en matière d'eau potable ;

**VU** la délibération de la Commune de Surbourg en date du 19 novembre 1998 décidant d'adhérer au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au titre de la compétence assainissement ;

**VU** les Statuts du SDEA modifiés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Commune de Surbourg au SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts ;

**CONSIDERANT** que le SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts est un syndicat de communes entendu au sens des articles L.5212-1 et suivants du CGCT ;

**CONSIDERANT** qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable sus décrite et des réalisations durables ;

**CONSIDÉRANT** que le transfert complet de la compétence eau potable sus décrite est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Surbourg et ses usagers ;

**CONSIDERANT** que l'adhésion du SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de ce syndicat ;

**CONSIDERANT** que le SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts est constitué des communes de Betschdorf, Hoffen (Hermerswiller), Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schœnenbourg, Soultz-Sous-Forêts et Surbourg ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré et sous réserve de cet accord, le SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts sera dissous et la commune de Surbourg deviendra de plein droit membre du SDEA pour l'exercice de la compétence eau potable sus décrite ;

**CONSIDERANT** que chaque commune isolée membre du SDEA désigne un délégué disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Surbourg disposera ainsi d'un délégué disposant de deux voix : une première voix attribuée au titre de la compétence eau potable et la seconde attribuée au titre de la compétence assainissement ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Surbourg, en tant que membre du SDEA, a déjà désigné un délégué au titre de la compétence assainissement et souhaite, en application des statuts du SDEA, que le nouveau délégué à désigner au titre de la compétence eau potable se substitue à celui déjà désigné ;

**CONSIDERANT** que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de transférer, sous forme d'apport en nature, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du CG3P, à compter de la date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées par le SIAEP du Canton de Soultz-Sous-Forêts en faveur du SDEA ;



**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;**

**Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. Rémi GERBER et Bruno WAGNER) ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'AUTORISER** l'adhésion du SIAEP du Canton de Sultz-Sous-Forêts au SDEA.
- **DE PRENDRE ACTE** des précisions apportées par Monsieur le Maire, de la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du SIAEP du Canton de Sultz-Sous-Forêts et des conséquences patrimoniales qui en découlent.
- **DE TRANSFERER**, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées par le SIAEP du Canton de Sultz-Sous-Forêts au profit du SDEA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.
- **DE DESIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté inter préfectoral relatif à ce transfert de compétence, en application de l'article 11 des Statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
  - M. Olivier ROUX délégué de la Commune de Surbourg au titre des compétences eau potable et assainissement, au sein des instances du SDEA par 17 voix pour et 2 abstentions ;

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie

Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 62-2024**

**Objet :** TRAVAUX RUE DU MARECHAL LECLERC TRANCHE 3 : AVANT-PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux rue du Maréchal Leclerc -Tranche 3 ainsi que le plan de financement ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	%	RECETTES	MONTANT HT	%
<b>I- TRAVAUX</b>			<b>AIDES PUBLIQUES :</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>21%</b>
<b>LOT 1 VOIRIE</b>	<b>358 138,00 €</b>	<b>63%</b>	CEA (Amende de police)	100 000,00 €	18%
PART COMMUNAL	285 543,00 €		ETAT (Fonds vert)	20 000,00 €	3%
PART CEA (MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNE)	72 595,00 €				
<b>LOT 2 RESEAUX SECS</b>	<b>176 645,00 €</b>	<b>31%</b>			
ECLAIRAGE	94 785,00 €				
GENIE CIVIL DESSERTE TELEPHONIQUE/FIBRE OPTIQUE	81 860,00 €		<b>Autofinancement</b>	<b>453 012,00 €</b>	<b>79%</b>
			Fonds propres	377 368,00 €	66%
<b>II- MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>17 329,00 €</b>	<b>3%</b>	Emprunts		
PART COMMUNAL	14 280,00 €		Autres :		
PART CEA	3 049,00 €		CEA (part travaux+MOE)	75 644,00 €	13%
<b>III- FRAIS ANNEXES</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>3%</b>			
Etudes Orange	4 400,00 €				
Rosace (étude+travaux)	13 500,00 €				
Frais de publication et d'insertion	1 000,00 €				
Mission SPS	2 000,00 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>573 012,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>573 012,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté pour un coût estimatif de 573 012,00 €HT (687 614,40 €TTC)
- **ARRETE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de solliciter les subventions dont pourrait bénéficier ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 63-2024**

**Objet : TRAVAUX RUE DU MARECHAL LECLERC TRANCHE 3 : MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CEA**

En vue de l'aménagement de la Tranche 3 de la rue du Maréchal Leclerc et étant donné que les ouvrages se situent sur l'emprise de la route départementale, il a été convenu de mettre en place une convention avec la CEA pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la CEA vers la commune pour la partie du chantier qui incombe financièrement à la CEA.

- VU l'aménagement de la Tranche 3 de la rue du Maréchal Leclerc se situant en partie sur la Route Départementale 250,
- VU l'article L. 2422-12 du code de la commande publique, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, de confier à la commune, qui l'accepte, le soin de réaliser l'ensemble de l'opération, dont la partie à maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Européenne d'Alsace au nom et pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la CEA.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Cathie Bastian", written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the secretary.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 64-2024**

**Objet : PRIX FLEURISSEMENT 2024**

Le concours des maisons fleuries, organisé par la commune de Surbourg, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants pour le fleurissement de leurs maisons et jardins.

En 2024, le jury a décidé de faire qu'une seule catégorie, sans différencier les maisons avec ou sans jardin.

**VU** le passage du Jury le 23/07/2024,

**CONSIDERANT** que la note attribuée à chaque participant correspond à la moyenne des notes des 7 membres du Jury

**CONSIDERANT** les résultats du concours ci-dessous,

Nom	Prénom	Adresse	Moyenne	Classement	PRIX
MORITZ	Alain	35 rue des Tilleuls	13,1429	15	20 €
SUGG	Marguerite	1 Rue du Général de Gaulle	13,5714	14	25 €
HOLLE	Jean-Claude	43 rue Jeanne d'Arc	14	13	30 €
WEISS	Bernard	7 Rue de la Paix	14,4286	11	40 €
HEMMERLE	Dominique	16 rue des écoles	14,4286	11	40 €
SCHMITZ	Corine	24 Rue des Ecoles	14,7143	9	50 €
HUY	Roselmaria	22 rue Saint Arbogast	14,7143	9	50 €
SCHMITT	Gilbert	11 rue Jeanne d'Arc	15	8	55 €
GASS	Bernadette	rue du Mal Leclerc	15,1429	7	60 €
FORST	Michèle	21 Rue de la Paix	15,2857	5	70 €
LANG	Catherine	29 rue Jeanne d'Arc	15,2857	5	70 €
GRUNER	Véronique	6 rue des charmes	15,4286	4	75 €
MERKEL	Denis	19 rue de la Marseillaise	16,4286	3	80 €
RAUCH	Béatrice	19 rue de la Paix	16,7143	2	85 €
LEFEBVRE	Marie-Gillette	1 impasse des jardins	18,1429	1	90 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- **D'OCTROYER** le prix indiqué dans le tableau à chacun des participants pour un montant total de 840 €.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 65-2024

Objet : LOCATION DE LA SALLE DES FETES - DEMANDE DE L'ASSOCIATION MADAGASCAR 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association Madagascar 2000 qui organise en date du 29/11/2025 un concert au profit d'une maison de retraite.

L'association sollicite la commune pour un effort financier concernant la location de la salle des fêtes.

Les dons seront entièrement reversés pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de louer la salle des fêtes à l'association Madagascar 2000 aux mêmes conditions qu'aux associations locales (cf. délibération n°32 du 13/04/2023).

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024  
Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Cathie Bastian mentioned in the text above.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 66-2024**

**Objet : AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS (DAOTM) ET D'EXPLOITATION D'UNE RESSOURCE GEOTHERMIQUE A SOULTZ-SOUS-FORETS**

- VU l'ouverture de l'enquête publique commune portant d'une part sur la demande d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) et d'exploitation d'une ressource géothermique à Soultz-Sous-Forêts portée par le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) « Exploitation Minière de la Chaleur » (EMC) et d'autre part sur la révision alléguée du PLU de Soultz-Sous-Forêts portée par la communauté de communes de l'Outre-Forêt est prescrite,
- VU les dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement précisant que le dossier est soumis pour avis au conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** de ne pas émettre d'observations à la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Bastian', written over the typed name of the secretary.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

**Délibération n° 67-2024**

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

**COMMUNE DE SURBOURG**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie  
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

Délibération n° 68-2024

**Objet :** APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'approuver le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 02/10/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Cathie Bastian mentioned in the text above.